

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TIP TOP HUILE D'ENTRETIEN SPRAY

**Art.-No.**

593 1064, 593 2140

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Agent préservatif

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 63  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0

#### Fournisseur

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282  
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299  
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### **Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02



**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale et nationale.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3. Autres dangers**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation avec hydrocarbures aliphatiques

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
232-455-8	Huile blanche, technique	30 - 50 %
8042-47-5	Xn - Nocif R65	
	Asp. Tox. 1; H304	
01-2119487078-27		
200-827-9	Propane	10 - 20 %
74-98-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-003-00-5	Flam. Gas 1; H220	
01-2119486944-21		
203-692-4	Pentane	10 - 20 %
109-66-0	F+ - Extrêmement inflammable, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R12-65-66-67-51-53	
601-006-00-1	Flam. Liq. 1, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H224 H336 H304 H411 EUH066	
01-2119459286-30		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.



En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Attention! Risque d'aspiration!

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage**



**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne pas fumer (volatil).  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.  
Ne pas pulvériser vers une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Protéger contre la radiation solaire direct.  
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent préservatif

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	
109-66-0	n-Pentane	600	1800		VME 8 h	
		1200	3600		VLE courte durée	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur < Camatril Velours 730 > de la société KCL (www.kcl.de).  
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.  
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type AX) (EN 14387).



---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Point d'éclair:	- 97 °C
Limite inférieure d'explosivité:	1,4 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	10,9 vol. %
Pression de vapeur: (à 20 °C)	4500 hPa
Densité (à 20 °C):	0,73 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible
Température d'inflammation:	285 °C
Teneur en solvant:	< 20 %

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

#### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### Expériences tirées de la pratique

#### Observation diverses

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques .

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Une exposition répété ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

#### L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosols vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1950
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Catégorie de transport:	2

**TIP TOP HUILE D'ENTRETIEN SPRAY**

00156-0153

Code de restriction concernant les tunnels:	D	
<b>Transport fluvial (ADN)</b>		
<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950	
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AÉROSOLS	
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2	
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-	
Étiquettes:	2.1	
Code de classement:	5F	
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg	
<b>Transport maritime (IMDG)</b>		
<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950	
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS	
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1	
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-	
Étiquettes:	2.1	
Marine polluant:	No	
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg	
EmS:	F-D, S-U	
<b>Transport aérien (ICAO)</b>		
<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950	
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS, inflammable	
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1	
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-	
Étiquettes:	2.1	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Y203 / 30 kg G	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203	
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg	
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non	
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>		
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.		



**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): < 40 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

**Modifications**

chapitre: 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- 12 Extrêmement inflammable.
- 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*